



VÉLO DE MONTAGNE

RÈGLES DE CONDUITE

- Roulez seulement sur les sentiers ouverts et réservés aux cyclistes.
- Portez toujours un casque.
- Cédez toujours le passage, y compris aux piétons.
- Ne créez pas de nouveaux sentiers, il y a des contraintes environnementales et municipales à respecter.
- Soyez courtois envers tous ceux que vous rencontrez.
- N'utilisez pas les sentiers les jours de pluie et pendant les 24 heures suivantes, ni lorsque le sol est trop humide.
- Ne faites jamais peur aux animaux.
- Préparez vos sorties bien en avance.
- Contrôlez votre vélo et respectez vos limites.
- Ne laissez jamais de trace de votre passage.
- Donnez priorité aux piétons en tout temps aux intersections et sentiers partagés.



RESPONSABILITÉS

Chaque usager a le devoir de lire et de connaître les règlements qui nous permettent de pratiquer nos sports de façon civilisée. Chacun est responsable de sa sécurité et de son comportement. Quiconque circule sur ces sentiers le fait à ses propres risques, acceptant et reconnaissant les risques qui sont liés à la pratique du vélo de montagne dans des conditions de sentiers hors des pistes. Vous êtes invités à vous procurer votre licence de la Fédération des sports cyclistes.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 911

Les sentiers de vélo sont entretenus par une équipe de bénévoles. Merci de respecter leur travail.